

## CONCOURS D'ENTRÉE DNSPM JAZZ et MAA 2021-2022

Suite à la crise sanitaire que nous vivons actuellement, Le Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt et le Centre des Musiques Didier Lockwood organisent exceptionnellement, une partie des auditions à distance. Ce présent document vous explique la procédure mise en place, pour que malgré tout, chaque candidat puisse auditionner dans les meilleures conditions.

### Dates du concours : Mars 2021

#### 1. Épreuves écrites en distanciel : le lundi 22 mars 2021 10h00 à 16h00

Sur la plateforme ZOOM

5 épreuves : oreille, harmonie, culture musicale, écriture/arrangement, mao

**10h00 – 11h00 : Culture – Mao à envoyer par mail avant 11h15**

**11h30 – 12h00 : Oreille à envoyer par mail avant 12h15**

**14h00 – 16h00 : Ecriture-arrangement – harmonie à envoyer par mail avant 16h15**

#### 2. Épreuves pratiques en présentiel : le vendredi 26 et samedi 27 mars 2021.

**En cas d'impossibilité d'effectuer les épreuves pratiques en présentiel celles-ci auront lieu en distanciel comme suit :**

**le jeudi 25 mars 2021 10h00 – 12h**

Répertoire libre : votre interprétation d'un morceau choisi par le jury parmi les 2 morceaux proposés.

Répertoire imposé : votre interprétation d'un morceau tiré au sort par le jury parmi la liste du répertoire imposé.

**À envoyer sur la plateforme avant 12h15**

**Entretien en visio conférence : le vendredi 26 mars de 14h à 19h le samedi 27 mars de 9h00 à 16h00**

Un entretien avec le jury

**Sur convocation**

A faire avant les épreuves

Tester la connexion zoom – le lien vous sera fourni avant le 19 mars 2021

Télécharger le logiciel gratuit Acrobat Reader à l'adresse suivante : <https://get.adobe.com/reader/?loc=fr>

Télécharger l'application gratuite HP Smart pour scanner les documents via votre smartphone, une inscription est obligatoire pour scanner les documents et les renvoyer par mail

Pour les candidats présentant les 2 disciplines jazz et MAA , ils devront présenter 2 épreuves de culture (jazz et MAA) ainsi que les épreuves pratiques avec le répertoire jazz et le répertoire MAA.

## 2. ÉPREUVES ÉCRITES le lundi 22 mars de 10h à 16h

- Les épreuves écrites auront lieu le lundi 22 mars 2021 de 10h à 16h via la plateforme ZOOM
- Un lien de visioconférence vous sera envoyé au plus tard le vendredi 19 mars pour tester votre connexion.
- Vous vous connecterez le lundi 22 mars à 9h45 et aurez accès au matériel nécessaire pour les diverses épreuves aux heures indiquées ci-dessous
  
- 10h Culture musicale : télécharger les mp3 et questionnaire, écouter les fichiers mp3 puis répondre au questionnaire, soit sur du papier libre en indiquant les numéros des questions soit directement sur le questionnaire imprimé par vos soins ou directement avec acrobat (pdf remplissable).  
[A transmettre par mail avant 11h15](#)
- MAO : répondre au questionnaire, soit sur du papier libre en indiquant les numéros des questions soit directement sur le questionnaire imprimé par vos soins ou directement avec acrobat (pdf remplissable).  
[A transmettre par mail avant 11h15](#)
  
- 11h30 Oreille : écouter les fichiers mp3 ; puis faire le relevé sur du papier à musique libre ou avec le logiciel de partition.  
[A transmettre par mail avant 12h15](#)
  
- 14h – 16h Harmonie et Ecriture/arrangement : répondre aux questionnaires, soit sur du papier à musique libre en indiquant les numéros des questions, soit sur un logiciel de partition, soit directement sur le questionnaire imprimé par vos soins.  
[A transmettre par mail avant 16h15](#)

À l'issue de chaque épreuve, chaque candidat devra transmettre, par mail, soit le PDF remplissable, soit scanner ou photographier les documents et les formater impérativement en PDF en s'assurant de leur définition et de leur clarté.

À cet effet, il conviendra au préalable d'être équipé d'un scanner ou de télécharger sur son téléphone portable une application permettant de photographier et formater son document en PDF (l'application HP Smart est disponible pour Iphone et Android, une inscription est obligatoire)

## 3. ÉPREUVES PRATIQUES en présentiel le vendredi 26 et samedi 27 mars 2021

Les épreuves pratiques auront lieu le vendredi 26 et samedi 27 mars 2021 au Centre des musiques Didier Lockwood, 187 Avenue du Lys 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS.

Les horaires de passage seront disponibles sur le site du PSPBB et du CMDL.

Les candidats devront se présenter 30 min avant l'heure de leur convocation.

L'épreuve se déroulera comme suit :

- Interprétation du morceau libre choisi par le jury parmi les 2 œuvres proposées par le candidat déposées avec le dossier de candidature.
  
- Interprétation sans partition d'un morceau choisi par le jury parmi la liste des 10 morceaux imposés. Le candidat devra connaître l'intégralité des morceaux.

Le candidat sera accompagné exclusivement par les accompagnateurs du CMDL ou du PSPBB. Les accompagnateurs n'assureront aucune répétition avec le candidat. La durée totale du programme ne devra pas dépasser 12 minutes. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat à tout moment.

- Un entretien avec le jury, portant notamment sur le projet d'études et professionnel ainsi que toutes autres questions que le jury estimera nécessaire en fonction de vos épreuves et de vos réponses.

Le candidat sera invité à se présenter dans la salle des épreuves uniquement avec son instrument accordé et éventuellement la partition de son morceau libre.

Il aura la possibilité d'utiliser une salle pour s'échauffer.

**Au vu de la situation sanitaire, il est fortement conseillé d'effectuer un test PCR ou antigénique 48h avant ces épreuves pratiques. Nous vous remercions d'avance pour ces précautions qui permettront à ces épreuves de se dérouler dans les meilleures conditions sanitaires possibles.**

**Le protocole sanitaire vous sera envoyé par mail quelques jours avant vos épreuves, nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter lors de votre venue.**

**En cas d'impossibilité de passer les épreuves pratiques en présentiel, celles-ci auront lieu en distanciel et se dérouleront de la manière suivante :**

## **1. ENVOI DE LIENS VIDEOS A TRANSMETTRE LE JEUDI 25 MARS 2021**

Les épreuves pratiques se feront par envoi de vidéos (liens de visionnage) par mail sur l'adresse prévue à cet effet.

Le jeudi 25 mars à 9h45 vous seront transmis par mail la liste des morceaux libres et imposés que vous devrez interpréter. Ces 2 vidéos devront être retournées par mail au plus tard à 12h15

### **Répertoire**

- **Libre** : votre interprétation d'un morceau libre choisi par le jury parmi les 2 morceaux que vous avez proposés.
- **Imposé** : Vous devez préparer et connaître par cœur les 10 morceaux imposés de la liste disponible ici : [https://cmdl.eu/wp-content/uploads/2021/01/liste\\_morceaux-imposes-transcriptions2021.pdf](https://cmdl.eu/wp-content/uploads/2021/01/liste_morceaux-imposes-transcriptions2021.pdf)

Votre interprétation sans partition d'un morceau du répertoire choisi par le jury parmi la liste des 10 morceaux imposés

### **Enregistrement des vidéos**

- Les vidéos doivent être réalisées en un seul plan séquence (une seule prise continue sans montage audio ou vidéo), avec votre smartphone ou tout autre matériel vidéo à votre disposition.
- Vous devez être bien visible, au premier plan
- Les morceaux seront interprétés avec votre groupe (trio ou plus) en live, avec le respect des règles sanitaires.

Ces 2 vidéos devront être hébergées sur une plateforme traditionnelle de type youtube, dailymotion, vimeo.

Avant le 25 mars à 12h15, vous devrez transmettre les liens de visionnage par mail, soit en déposant un fichier texte (word ou pdf) incluant ces 2 liens, soit en indiquant les liens directement dans le mail.

## **4. ENTRETIEN**

- ➔ L'entretien individuel se déroulera les vendredi 26 et samedi 27 mars, en visioconférence via la plateforme Zoom.

Vous recevrez un lien de connexion ainsi que l'heure de votre entretien. Celles-ci seront également publiées sur nos sites ([www.PSPBB.fr](http://www.PSPBB.fr), [www.cmdl.eu](http://www.cmdl.eu))

Vous devrez être connecté et disponible 30 minutes avant l'heure de votre convocation et rester connecté jusqu'à la connexion du jury. Il est possible qu'il y ait de l'avance ou du retard pris par le jury.

- ➔ L'entretien avec le jury sera de 10 minutes et portera sur :
  - Votre projet d'études et professionnel
  - Toutes autres questions que le jury estimera nécessaire en fonction de vos épreuves et de vos réponses.

**Ces informations sont susceptibles d'être modifiées.  
Nous vous tiendrons informé du moindre changement.**

---

**CMDL** - 187 Avenue du Lys, 77190 Dammarie-Lès-Lys Tél : 01 64 83 07 50 / [cmdl.info@orange.fr](mailto:cmdl.info@orange.fr) / [www.cmdl.eu](http://www.cmdl.eu)  
**PSPBB** - bureaux : 35, Bd Berthier 75017 Paris / siège : 14, rue de Madrid 75008 Paris, Tél : 01 40 55 16 64 / [contact@pspbb.fr](mailto:contact@pspbb.fr) / [www.pspbb.fr](http://www.pspbb.fr)